

Communiqué de presse

FO inquiet pour l'avenir de l'AFPA

La Confédération Force Ouvrière, en soutien à son syndicat interne, regrette que la Cour des comptes renonce à publier son rapport relatif à l'Agence nationale pour la formation des adultes (Afpa).

Les salariés de l'Afpa attendaient les conclusions de la juridiction financière. Plus encore, en raison de la situation économique instable et difficile de l'Agence, les salariés méritaient d'obtenir des réponses claires et transparentes sur le fonctionnement et la pérennité de l'établissement.

Si les informations contenues dans ce rapport pouvaient perturber les salariés, la communication de ces éléments à l'ensemble des organisations syndicales représentant les salariés est alors plus que nécessaire afin de protéger les travailleurs de l'Agence et d'améliorer durablement le fonctionnement de l'Afpa.

Selon Force Ouvrière, l'enjeu est grand car l'Afpa, en tant qu'acteur historique du Service Public de l'Emploi, jouit d'une bonne implantation géographique sur le territoire ainsi que d'infrastructures de qualité.

Il convient de préciser à ce sujet que l'AFPA vient de recevoir un rapport portant sur les coûts évités par l'accompagnement et la formation des personnes en difficultés d'accès à l'emploi. Cette démarche, initiée par la Direction de l'AFPA, permet à ce jour de démontrer financièrement l'utilité publique de l'Agence et surtout les gains générés par ses activités dans le cadre du service public de l'emploi, sur la dépense publique lorsqu'elle permet le retour à l'emploi de 70% des bénéficiaires qu'elle accueille annuellement.

Au regard des fortes mutations que notre société traverse, il est essentiel que l'Afpa puisse continuer à former l'ensemble des citoyens, qu'ils soient actifs, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, jeunes en recherche d'une voie professionnelle...

Paris, le 19 septembre 2024

Contact:

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

Secteur de l'Emploi Et des Retraites

<u>Imbeaugas</u><u>@force-ouvriere.fr</u><u>@</u> 01.40.52.84.07